

Consultation publique de la Commission européenne sur l'avenir de la TVA

Instituée il y a plus de quatre décennies, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est devenue au fil des ans une source de revenu incontournable des Etats Membres de l'Union Européenne. Sa popularité pousse d'ailleurs régulièrement des pays situés en dehors de l'Union Européenne à instaurer ce système de taxation. Les différentes crises, financière et économique, de ces dernières années ont prouvé l'importance et la stabilité des revenus générés par la TVA. Toutefois, la complexité du système actuel, l'évolution technologique et économique ainsi que la fraude constituent autant de raisons poussant aujourd'hui la Commission européenne à ouvrir le débat sur l'avenir de la TVA, avec pour objectif de rendre le système plus simple, plus robuste et plus efficace.



1) Tendance à la hausse des taux de TVA en Europe

Actuellement, environ 140 pays à travers le globe ont adopté le système de la TVA. Ce système, introduit pour la première fois en Europe en 1954⁽¹⁾, a subi diverses modifications au gré des décennies. Les Etats membres de l'Union européenne ont, peu à peu, délaissé leurs systèmes nationaux de taxation sur le chiffre d'affaires pour se diriger vers un régime commun de TVA. L'harmonisation du système, entamée il y a plus de 40 ans, est aujourd'hui arrivée à un tournant sur lequel il s'avère primordial de porter un regard critique. Force est de constater que le système de TVA doit non seulement être compatible avec le marché unique, mais également être plus efficace et davantage solide économiquement en vue d'améliorer les recettes, et ce tout en limitant les obligations administratives pesant sur les acteurs concernés.

Basculement de la fiscalité directe vers la fiscalité indirecte

La TVA représente environ vingt pourcents des recettes fiscales des Etats membres de l'Union européenne, pourcentage en nette évolution par rapport à celui d'il y a 15 ans. Les crises financière et économique récentes ont engendré une réduction marquée des recettes provenant des impôts directs, ce qui augmente encore la part relative de la TVA dans le total des recettes fiscales des Etats membres. Au Luxembourg⁽²⁾, la TVA constitue le deuxième impôt en termes de recettes (2,1 milliards d'euros de recettes en 2011 selon le budget prévisionnel), après l'impôt sur les personnes physiques et devant l'impôt sur le revenu des collectivités. A long terme, il est d'ailleurs probable que l'on bascule de la fiscalité directe vers la fiscalité indirecte. Ce type de basculement s'expliquerait notam-

ment par le fait que la TVA, en tant qu'impôt sur la consommation, s'applique sur une base plus large et plus stable que l'impôt sur les revenus, ce dernier ne s'appliquant que sur les bénéficiaires et les revenus. Le vieillissement de la population pourrait également constituer un facteur de basculement étant donné que la TVA touche la population de tous âges, bien davantage que l'impôt sur le revenu. L'étendue de la notion de "consommation" constitue dès lors une vaste source de recettes pour la TVA. La prise de conscience de la part des gouvernements européens du potentiel de recettes de la TVA pour leurs budgets, et des lacunes à combler en matière de contrôle de la fraude à la TVA a provoqué une série de mesures nouvelles en la matière.

Le taux de TVA minimum standard⁽³⁾ est fixé à 15% au sein de l'Union européenne. Actuellement, deux Etats membres appliquent le taux de 15% (i.e. Luxembourg et Chypre). A l'opposé de ces deux pays, trois Etats membres appliquent un taux standard de 25% (i.e. Danemark, Suède et Hongrie). Les crises économique et financière récentes ont plombé les finances publiques de la plupart des Etats membres européens. Une hausse du taux standard de la TVA peut constituer pour un Etat une source immédiate de revenus, facile à mettre en place. En effet, une modification de la législation en la matière suffit, les coûts administratifs restant inchangés. Cette source potentielle de revenus supplémentaires, certains Etats membres l'ont exploitée. A tel point qu'entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2011, plus de la moitié des 27 Etats membres ont augmenté leur taux standard, parfois de manière importante. Les augmentations s'échelonnent de 1 à 5%. En période de récession et de crise, la TVA figure en tête de liste des impôts sujets à augmentation dans l'Union européenne.

Le Luxembourg a maintenu son taux de TVA à 15% mais mise sur d'autres mesures à plus long terme (notamment en matière de contrôle) afin d'augmenter les recettes.

2) Revue des moyens de contrôle via une centralisation des données relatives aux échanges de biens et services

Depuis 1993 et la création du marché unique en Europe, les contrôles automatiques aux frontières fiscales entre les différents Etats membres ont été abolis. De cette libre circulation sont nées des opportunités de

fraudes importantes, notamment de type "carnoussel". Pour les Etats membres, les montants de TVA non perçus suite aux diverses fraudes et erreurs constituent une perte importante de revenus. Selon l'Union européenne, ces pertes de TVA s'élevaient à quelques 100 milliards d'euros rien que pour l'année 2008. Au cours des dix dernières années, diverses modifications en matière législative ont été effectuées dans le but d'une part de simplifier les obligations administratives incombant aux assujettis et d'autre part d'accroître les moyens de contrôle de la part des différents Etats membres.

Une partie de ces modifications a abouti, en 2010, à l'introduction du fameux "paquet TVA"⁽⁴⁾, définissant de nouvelles règles dans les domaines suivants:

- Localisation des prestations de services;
- Modalités de remboursement de la TVA en faveur des assujettis étrangers;
- Lutte contre la fraude fiscale liée aux opérations intracommunautaires.

De façon générale, ces modifications ont pour but de permettre un meilleur contrôle des opérations intracommunautaires entre assujettis, notamment en ce qui concerne les prestations de services. Un nouveau formulaire a, à ce titre, fait son apparition (i.e. Etat récapitulatif pour les prestations de services intracommunautaires taxables dans l'Etat membre du preneur). Ce formulaire permet, à une échelle européenne, de vérifier la concordance des informations relatives aux prestations de services intracommunautaires reportées par les assujettis à la TVA dans leur Etat membre respectif. Ce nouveau moyen de contrôle des données, reportées d'un côté par le vendeur et de l'autre par l'acheteur, devrait offrir aux autorités fiscales des Etats membres européens, une vue d'ensemble des opérations intracommunautaires effectuées, afin d'en vérifier la concordance.

Le Luxembourg a opté pour sa part pour des moyens de contrôle plus accrus. A cette fin, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) a repensé l'organisation de ses bureaux d'imposition. Ainsi, 4 bureaux d'imposition en matière de TVA se sont vus attribuer des secteurs d'activités particuliers (secteur financier, grandes surfaces et industries, commerce de véhicules automobiles, construction de bâtiments). Cette organisation nouvelle devrait permettre à l'AED de réduire les pertes de recettes TVA dans ces secteurs. L'AED a également mis en place un système d'audit informatisé qui doit lui permettre d'accéder aux données comptables, sous un format électronique commun, de tous les assujettis. Ce système, que le Luxembourg est le deuxième pays européen à mettre en place, après le Portugal, devrait permettre à l'AED d'adapter ses contrôles à l'environnement électronique actuel tout en allégeant la charge administrative qui incombe au contribuable lors d'un contrôle. Les contrôles devraient, à long terme, être plus rapides et plus efficaces.

3) Consultation publique à l'échelle européenne

La Commission européenne a récemment rédigé un "livre vert" destiné à lancer une vaste consultation publique⁽⁵⁾ des parties prenantes sur le fonctionnement

du système de la TVA actuel et sur la façon dont il conviendrait de l'améliorer dans le futur. L'objectif de cette consultation est d'imaginer un système de TVA permettant de maximiser la perception des recettes et de réduire les attaques frauduleuses, tout en limitant les obligations administratives des opérateurs (administrations fiscales et assujettis), et en tenant compte des évolutions technologiques et économiques.

La consultation porte sur une trentaine de questions et est axée, entre autres, sur les thèmes suivants:

- les opérations transfrontalières au sein du marché unique;
- la neutralité du système TVA;
- les problèmes liés au droit à déduction;
- la réduction de la "paperasserie";
- un système de TVA plus robuste.

Les parties intéressées souhaitant donner leur avis via cette consultation peuvent envoyer directement un courrier électronique à l'adresse suivante: TAXUD-VAT-greenpaper@ec.europa.eu, en répondant à une ou plusieurs questions proposées dans le livre vert. La date limite de participation est fixée au 31 mai 2011. Alternativement, l'équipe des taxes indirectes d'Atoz, en partenariat avec son organisation internationale "Taxand"⁽⁶⁾, a décidé de participer à la consultation publique et a créé une adresse dédiée à cet effet, sur laquelle peuvent être envoyés les courriers électroniques: greenpaperconsultation@atoz.lu.

Sur la base des résultats de cette consultation publique, la Commission européenne présentera, fin 2011, une communication répertoriant les domaines prioritaires dans lesquels une action au niveau de l'Union européenne serait appropriée. Les initiatives adoptées à la suite de cette communication seront fondées sur des analyses d'impact approfondies.

Christophe PLAINCHAMPS (cf. portrait)
Associé responsable du département taxes indirectes
chez Atoz Tax Advisers
Christophe.Plainchamps@atoz.lu

Julien THOMAS
Analyste senior chez Atoz Tax Advisers
Julien.Thomas@atoz.lu

1) En France.
2) Arrêté grand-ducal du 4 octobre 2010 autorisant le dépôt à la Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.
3) Article 97 de la Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée. Ce taux minimum, initialement prévu jusqu'en 2010, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.
4) Directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services. Directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008 définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, prévues par la directive 2006/112/CE, en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'Etat membre du remboursement, mais dans un autre Etat membre. Directive 2008/117/CE du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, afin de lutter contre la fraude fiscale liée aux opérations intracommunautaires.
5) Le "Livre vert sur l'avenir de la TVA" est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/consultations/tax/2010_11_future_vat_fr.htm.
6) Atoz est membre fondateur du groupe Taxand récemment récompensé au titre de "European Indirect Tax Firm of The Year 2010" par l'International Tax Review.

Les CEO retrouvent le même niveau de confiance qu'avant la crise

Deux ans après avoir atteint le creux de la vague, la confiance des CEO dans les perspectives de croissance économique retrouve pratiquement le même niveau qu'avant la récession. C'est ce qui ressort de la 14^{ème} étude mondiale annuelle réalisée par PwC auprès des CEO, dont les résultats ont été communiqués lors du forum économique mondial de Davos. 48% des 1.201 CEO interrogés dans le cadre de cette étude affirment être "extrêmement confiants" dans la croissance pour les 12 prochains mois. Ceci représente une amélioration considérable, comparé aux 31% atteints l'an passé et un rapprochement avec le résultat de l'étude de 2008, dans laquelle 50% des CEO, même avant l'éclatement de la crise, déclaraient être "extrêmement confiants".

88% des CEO affichent un certain degré de confiance dans les perspectives pour l'an prochain, soit une augmentation de 7% par rapport à l'an dernier. A plus long terme, jusqu'à 94% ont une confiance totale dans la croissance économique pour les trois prochaines années, soit une augmentation de 2%. Malgré les signes d'un rétablissement de la confiance observés dans toutes les régions du monde, les CEO en Inde, en Autriche, en Colombie, au Pérou, en Chine, en Thaïlande et au Paraguay font preuve d'un positivisme nettement plus marqué, principalement à court terme. Les CEO en Europe occidentale semblent être moins confiants dans les perspectives de croissance. En ce qui concerne les perspectives sur les 12 prochains mois, le pourcentage de CEO en Europe occidentale qui sont "extrêmement confiants" a presque doublé (39% comparé à 20% l'an dernier). Ce chiffre est néanmoins encore inférieur aux 54% atteints en Amérique latine et en Asie. L'Allemagne, avec un pourcentage de 80%, fait figure d'exception et enregistre une augmentation de pas moins de 60% par rapport à 2009.

Dans cette 14^{ème} étude, les CEO désignent également la Chine comme le marché le plus important pour la croissance future. Pour 39% des CEO interrogés, la Chine

représente le premier pôle de croissance, suivie par les États-Unis (21%), le Brésil (19%) et l'Inde (18%). La Chine, les États-Unis et l'Inde sont également considérés comme les principaux chefs de file futurs de produits et matières premières. Au niveau des régions du globe, 90% des personnes interrogées prévoient une augmentation de leurs activités en Asie, suivie par l'Amérique latine (84%), l'Afrique (75%), le Moyen-Orient (72%) et l'Europe de l'Est (70%). Seul 1 CEO sur 3 estime qu'il y a encore un potentiel de croissance dans le pays où leurs activités sont établies. Sur le plan stratégique, 29% des CEO envisagent de développer de nouveaux produits et services et de renforcer leur part dans les marchés existants comme principales possibilités de croissance sur les 12 prochains mois. La découverte de nouveaux marchés est mentionnée par 17% des participants à l'étude. Les fusions et acquisitions (M&A), joint ventures et alliances sont nettement à la traîne comme stratégies de croissance.

"Les CEO ont abandonné leur position de repli", déclare Philippe Vyncke, Partner chez PwC Belgique. "Ils ont été occupés ces dernières années par les derniers soubresauts de la crise mais ils voient à présent à nouveau des possibilités de croissance, même à court terme. Ils semblent de plus déterminés à saisir les chances offertes aujourd'hui par le redressement de l'économie mondiale et la demande croissante des consommateurs." Roger Heijens, Président de PwC Belgique, affirme: "La relance de l'économie mondiale après la crise se fait à deux vitesses. Les pourcentages de croissance dans les pays BRIC sont, par exemple, légèrement supérieurs à ceux des pays industrialisés. Ce glissement des rapports de force économiques entraîne dès lors, pour le CEO, une série de défis à relever. Il doit décider comment et où investir en bâtiments, personnel et projets innovateurs. Les entreprises qui comprennent cette nouvelle donne et qui peuvent tirer profit des différents modèles de croissance des économies émergentes et des pays industrialisés disposeront d'une avance confortable pour les années à venir."

La confiance positive des CEO se traduit également dans leurs intentions en termes d'emploi. Plus de la moitié d'entre eux (51%) prévoient de nouveaux engagements dans les 12 prochains mois, soit une nette augmentation, comparé aux 39% enregistrés en 2009. Les CEO, très positifs par rapport à l'emploi, se situent essentiellement en Europe centrale, en Asie et en Afrique. Il est étonnant de constater que seuls 16% des

participants à l'étude prévoient une compression de leurs effectifs pour l'an prochain, comparé à 25% l'an dernier.

Une autre constatation frappante qui ressort de l'étude concerne l'impact de la crise sur la stratégie de l'entreprise. Une majorité des CEO (84%) affirme avoir adapté la stratégie d'entreprise au cours de ces deux dernières années tandis que pour un tiers d'entre eux, il s'agissait d'un changement crucial. L'incertitude économique, les exigences des clients et la dynamique propre au secteur d'activité après la crise constituaient les principales raisons de ces modifications stratégiques. La plupart des CEO ont aussi l'intention d'adapter plus en profondeur leurs stratégies en matière de gestion des talents (83%), gestion des risques (77%), investissements (76%) et structure d'organisation (74%). 64% des CEO interrogés signalent qu'ils réaliseront des économies de coûts au cours des 12 prochains mois, soit une chute de 6% par rapport à l'an dernier. En conclusion, 34% affirment qu'ils ont l'intention de réaliser une fusion ou une acquisition, la moitié prévoit de conclure une nouvelle alliance stratégique ou une joint venture et 31% envisagent d'externaliser une partie du travail. L'Europe occidentale, l'Asie et l'Amérique du Nord se profilent comme les régions les plus en vogue pour les opérations de fusion et d'acquisition.

Autres conclusions marquantes de cette 14^{ème} étude annuelle mondiale réalisée par PwC auprès des CEO:

Menaces pour l'avenir

Pour environ trois quarts des CEO interrogés, l'incertitude et la volatilité de la croissance économique représentent une menace éventuelle pour leurs activités, soit une nette progression par rapport aux 66% de l'an dernier. Presque 1 CEO sur 3 se déclare "extrêmement préoccupé" par les perspectives économiques. Parmi les autres menaces fréquemment citées, soulignons la réaction des autorités face aux déficits fiscaux (61%) et la sur-réglementation (60%), suivies de près par les fluctuations des taux de change (54%), l'instabilité des marchés des capitaux (52%) et le protectionnisme (40%). Moins d'1 CEO sur 3 cite l'inflation comme menace éventuelle. Comme menaces éventuelles propres au secteur d'activité concerné, les CEO sont surtout préoccupés par la mise à disposition de compétences-clés (56%), l'augmentation des impôts (55%) et les variations incessantes du comportement des consumma-

teurs (48%). La pénurie éventuelle de talents représente une source d'incertitude, surtout en Asie, en Europe centrale et en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique. L'instabilité politique (58%), la pénurie de matières premières naturelles (34%), les changements climatiques (27%) et les catastrophes naturelles constituent, selon les CEO, les risques mondiaux majeurs.

Et les autorités?

Selon environ la moitié des CEO, les autorités devraient avoir pour priorité l'amélioration des infrastructures nationales, talonnée par la formation et le développement de personnel compétent (47%). 45% estiment aussi que les gouvernements ne doivent pas uniquement veiller à la stabilité du secteur financier mais également faciliter l'accessibilité des capitaux. Plus de 6 CEO sur 10 sont d'avis qu'une limitation des dépenses publiques ou des augmentations d'impôts pourrait ralentir la croissance économique dans leur pays tandis que, pour 53%, la charge fiscale sur les entreprises devrait pouvoir augmenter en conséquence de la réaction des autorités face à la dette publique croissante. Un peu plus d'un tiers des CEO affirme modifier leur stratégie d'entreprise en raison de la diminution des dépenses publiques ou de la pression fiscale plus lourde, soit au niveau local, soit à l'étranger.

En quête de talents

Comme souligné, les CEO prévoient pour la plupart, d'augmenter leur personnel. La recherche permanente de candidats parfaitement adaptés au profil ne sera, de ce fait, que plus ardue. Parmi les principaux défis dans ce domaine sur les trois prochaines années, les CEO citent le faible nombre de candidats à la fois disponibles et qualifiés pour la fonction (66%), le recrutement et l'intégration de plus jeunes employés (54%), la fuite de talents de valeur vers la concurrence (52%) et la création de parcours professionnels passionnants (50%). Selon eux, les meilleures manières de relever ces défis sont la motivation par des stimulants non-financiers (65%), l'engagement de personnel supplémentaire pour des missions internationales (59%) et une collaboration plus étroite avec les autorités et les institutions académiques pour affûter davantage les compétences (54%).